



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE – VOIE SACREE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mai 2017 à 20h30
à la salle des fêtes de BELRUPT
COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 17 mai 2017

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Messieurs KOKMAZ Ozlay, SERRE Frédérique, MINUTO David, PIERRON Patrick, PETTAZZONI Alfred, MARSAUX Arnaud, GUERRA François

Etaient remplacés : Messieurs PIERRON Patrick par MULLER Richard, NORBERT Jean-Michel par KENNENGIESSER Daniel, THUGNET Patrick par BODEUX Jean-Paul

Absents :

Pouvoirs : Monsieur SERRE Frédérique à Madame GUERMEUR Michèle, Monsieur PETTAZZONI Alfred à Madame COLLINET-JUNG Catherine, Monsieur David MINUTO à Madame Karine HELMINGER

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h30.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, Monsieur Bernard GILSON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire du 6 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Indemnité de fonction des élus – modification réglementaire des indices bruts et majoré**

Le Président indique que le Décret 2017-85 du 26 janvier 2017 relève l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022 à compter du 1er janvier 2017, puis une nouvelle fois en 2018.

Les indemnités de fonction sont calculées par application d'un % de l'indice brut terminal et la délibération fixant ces indemnités fait référence à l'indice brut terminal 1015.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la modification des indemnités de fonction par l'application d'un % de l'indice brut terminal de la fonction publique.



2- RESSOURCES HUMAINES

- **Adhésion au CNAS pour les futurs retraités de la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée**

Le Président indique que par délibération du 9 mars dernier, nous avons adhéré au CNAS pour les agents actifs de la collectivité (coût environ 200 € par an) ; la proposition est d'y intégrer les agents retraités de la collectivité à date d'effet du 1^{er} janvier 2017, le coût est de l'ordre de 130 € par agent.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'intégrer les agents retraités au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2017.

3- COHÉSION SOCIALE

- **Convention mise à disposition local médecin ERGOTHERAPEUTHE,**

Le Président fait part qu'une convention est à mettre en place avec Mme WIHLIDAL Marie-Coline sur le principe d'une mise à disposition d'un local à la Maison médicale de SOUILLY (6 mois à titre gratuit puis payant au-delà).

Date d'effet : à partir de septembre 2017.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la mise à disposition d'un local dans les conditions déterminées ci-dessus.

- **Tarifs Anim'été**

Ce point a été vu à la commission « cohésion sociale » de ce mercredi.

Madame COLLINET-JUNG Catherine fait un compte-rendu de la réunion de la commission et présente les tarifs proposés par la commission qui sont adoptés à l'unanimité moins l'abstention de KANNENGIESSER qui aurait souhaité connaître le coût du véhicule, le planning des transports afin de mesurer l'impact financier du transport dans la tarification.



- **Subventions aux Associations**

Le Président indique que ce dossier a été vu en commission générale et un tableau récapitulatif joint en annexe récapitule l'ensemble des subventions proposées pour chacune des associations.

Celui relatif aux associations sportives et culturelles et autres organismes de droit privé est adopté par 22 voix pour et 5 abstentions
La partie relative aux interventions liées aux équipements sportifs et aux bibliothèques est adoptée à l'unanimité.

- **Tarifs de l'école de musique**

Le Président rappelle que l'ex communauté de communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue avait l'habitude de revaloriser les tarifs de l'école de musique sur le principe d'une augmentation de 1 € sur une année et de 0.50 € l'année suivante. Compte tenu de cette pratique, la commission propose de réactualiser les différentes tarifications de 0.50 € à compter de la rentrée 2017.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de 0.50 €

4- PATRIMOINE

- **Terrain familial gens du voyage à DUGNY,**

Le Président indique que le restant à charge pour la collectivité varie entre 64 500 € et 75 300 € (TVA incluse) en fonction des propositions faites par la DDT. Des informations complémentaires ont été sollicitées, notamment sur l'obligation de réaliser une route d'accès, l'éclairage. Sur ces points, la DDT a fait connaître qu'aucune obligation n'est liée à ce dossier.



Le Président indique que les travaux de ce terrain familial ne seront réalisés que pour la famille qui y est déjà installée et qui y est sédentarisée depuis de très nombreuses années.

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide de réaliser ce terrain familial et adopte le plan de financement.

- **Réfection pont Ville sur Cousances : extension de 4 gardes corps,**

Le Président indique qu'il y a nécessité d'inclure 4 éléments supplémentaires pour un coût HT de 2 600 € soit 3 120 € TTC afin d'assurer la sécurité complète de ce pont, le financement s'effectue par moitié entre la Communauté de communes et la commune.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de réaliser ces travaux.

- **Lancement mise en concurrence programme ECF 2017 et attribution de la maîtrise d'œuvre**

Le Président indique que nous avons une proposition de maîtrise d'œuvre de la société AIRE-JM pour 4 100 € HT soit 4 920 € TTC.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de réaliser ces travaux et d'attribuer la maîtrise d'œuvre à la société AIRE-JM.

- **Enrobés à froid**

Le Président indique qu'un programme de fourniture d'enrobé à froid existe sur le territoire Meuse Voie sacrée et que les communes de l'ex Val de Meuse peuvent bénéficier de ces prix attractifs. Mais compte tenu que la décision relative à l'extension de la compétence voirie sur l'ensemble du territoire n'a pas encore été prise, la fourniture sera refacturée aux communes demandeuses. Une convention avec les communes ex CC Val de Meuse et Vallée de la Dieue sera faite afin de refacturer au prix coutant.

Pour info : 65 tonnes au prix de 9 525 € TTC

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions de refacturation.



5- DÉVELOPPEMENT-ÉCONOMIE-TOURISME

- **Subvention exceptionnelle association « Les Flaviottes »**

M. Daniel SANZEY fait la présentation de ce dossier et propose d'acter le principe suivant pour tout dossier présenté : aide de 35% sur une base de dépenses plafonnées à 30 000 €.

Dans le cas présent, l'aide maximale ne pourra pas excéder la somme de 10 500 €.

A ce jour, la dépense définitive n'est pas encore connue.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, ce principe retenu et le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association dans la limite indiquée ci-dessus.

- **Subvention exceptionnelle association « Benoite-Vaux Accueil »**

M. Daniel SANZEY indique que l'association sollicite une aide à l'investissement de la collectivité en vue de la création de son propre site WEB.

Selon le principe retenu : l'aide serait de 882 € correspondant à 35 % d'une dépense de 2 520 €.

Après la sortie de Madame HABART et de Messieurs PIERRE, MAURER et NAHANT, qui ne prennent pas part au vote compte tenu de leur qualité d'administrateur au sein de l'association, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 882 €.

- **Lancement maîtrise d'œuvre agréé Bâtiment de France pour la mise en sécurité de l'église de DUGNY,**

M. Louis FORNITO indique qu'une réunion a eu lieu le mercredi 26 avril en présence d'élus de DUGNY, du service territorial de l'Architecture et du patrimoine de la Meuse et du service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques afin d'évoquer la sécurisation et l'accessibilité du site.



En conclusion, ce type de travaux peut être subventionné par l'Etat et le Conseil Régional car c'est un édifice classé, à condition de recourir à un maître d'œuvre spécialisé architecte du patrimoine ayant 10 ans d'expérience dans le domaine du patrimoine.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le lancement d'une consultation pour ce dossier.

- **Adhésion à la Fédération Française de Randonnées (FFR) pour 3 circuits,**

Le Président indique que les sentiers de randonnées pédestres de l'ex CC Meuse Voie Sacrée sont labellisés au titre de la FFR, il est proposé de labelliser 3 circuits sur l'ex CC du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, à savoir :

- Le circuit « les bois secs » de 9,700 kms, au départ du cimetière militaire français de DIEUE,
- Le circuit de l'église fortifiée du château de 4,100 kms, au départ de DUGNY,
- Le circuit de « la fontaine du curé », de 8.500 kms, au départ de SOMMEDIÈUE.

Le coût s'élève à 960 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de labellisation de ces 3 circuits.

- **Vélos, routes, voies vertes,**

Monsieur Daniel SANZEY fait un point sur ce dossier et indique qu'un groupe de travail va être mis en place. Une réunion est programmée avec la Communauté d'agglomération du Grand VERDUN. Il est demandé au Conseil communautaire l'autorisation de lancer la recherche d'un maître d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une recherche de maîtrise d'œuvre.



- **Détermination du prix de vente des terrains plateformés de la zone des SOUHESMES**

Monsieur Daniel SANZEY demande au Conseil communautaire d'acter un prix de vente des terrains se situant sur cette zone. Il convient de découper cette zone en 2 parties afin de distinguer les parties destinées aux activités industrielles et les parties à découper destinées à de l'artisanat. Il est proposé de partir sur un prix de vente de 5 € HT /m2.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'acter un prix de vente sur la base de 5 € HT du M2.

6- SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE

- **Transfert de la compétence scolaire des communes issues de l'ancienne CODECOM Val de Meuse-Vallée de la Dieue à la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée au 1^{er} juillet 2017.**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de l'extension d'une compétence optionnelle dans le cadre de la fusion qui nécessite une délibération à la majorité simple.

Ce qui implique également de donner mandat pour la création des emplois liés au transfert de personnel et mandat pour la mise en place d'une convention avec les communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide que la compétence scolaire sera étendue à l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} juillet 2017
- autorise son Président à signer les conventions de transfert avec les communes de l'ex CODECOM du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue
- donne mandat au Président afin de créer les emplois liés au transfert des personnels concernés.



- **NAP- prise en charge des formations BAFA,**

Le Président rappelle que lors de la précédente séance, il a été pris la décision de prendre en charge les frais de formation liés au BAFA dans le cadre des Centres aérés. Il est demandé de prendre la même décision dans le cadre des NAP et périscolaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais liés aux formations BAFA dans le cadre des NAP et du périscolaire.

- **Mise en concurrence restauration scolaire écoles Rive Gauche et école d'ANCEMONT – lancement,**

Le Président fait part qu'une consultation a été faite et envoyée le 4 mai 2017, avec une remise des offres pour le 24 mai 2017. Une seule offre nous est parvenue, celle de la « Petite Auberge » sise à ANCEMONT sur la base d'un prix unitaire de 5,10 € HT soit 5,38 € TTC. (Au 1^{er} juin 2017, le repas est facturé à 5.30 € TTC). Le conseil communautaire est invité à m'autoriser à signer le marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché correspondant.

- **Pôle maternelles LES MONTHAIROIS – avenant n°1 au lot Gros-Œuvre (+11,65%) et avenant n°2 au lot VRD (+7.02%),**

Le Président indique que des travaux supplémentaires sont nécessaires suite au remplacement des caniveaux et la création d'une allée de piéton entraînant une dépense supplémentaire de 18 087,38 € HT sur le lot 1 et que de nouvelles études de sol doivent être impérativement réalisées entraînant une dépense supplémentaire de 32 074 € HT sur le lot 2.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de donner suite à ces travaux supplémentaires et autorise le Président à signer les pièces correspondantes.



- **Tarifs accueils périscolaires,**

Madame Karine HELMINGER et Monsieur Gilles VAUTRIN font une présentation des propositions tarifaires des accueils de loisirs en signalant toute la difficulté pour arriver à une harmonisation compte tenu des différences de système de facturation des deux anciennes structures.

Il est proposé d'harmoniser dès la rentrée scolaire 2017/2018, les tarifs relatifs au périscolaire hors repas du midi et se donner 3 ans pour harmoniser les tarifs des repas distribués dans le cadre du périscolaire sur l'ensemble du territoire, une première modification étant appliquée dès cette rentrée scolaire.

Le Conseil Communautaire adopte :

- par 24 voix pour et 3 abstentions, les nouveaux tarifs proposés au titre des accueils du périscolaire avec repas,
- à l'unanimité, les nouveaux tarifs proposés au titre des accueils du périscolaire du matin, du midi sans repas et du soir.

- **Tarifs cantine de SOUILLY**

Madame Karine HELMINGER et Monsieur Gilles VAUTRIN propose de revoir les tarifs de la restauration scolaire de la cantine à SOUILLY à partir de la rentrée scolaire 2017/2018.

Le Conseil Communautaire décide, par 24 voix pour et 3 abstentions, de modifier les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2017 et adopte les tarifs proposés.

- **Travaux de rénovation d'une façade à l'arrière du bâtiment de l'école de SOUILLY,**

Le Président informe qu'une rénovation d'une façade est à reprendre car il y a une forte humidité des murs intérieurs. Deux devis ont été reçus, à savoir :

- SAS JOSE FACADE pour un montant de 5 824,00 HT,
- Alexis PREVOT pour un montant de 5 175,00 € HT.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer ces travaux de rénovation à l'entreprise PREVOT.



- **Acceptation des règlements par chèques vacances**

Le président indique qu'une délibération complémentaire est à prendre, suite à celle prise en mars dernier. En plus d'accepter les règlements par chèque CESU, bons CAF et MSA, il faut désigner nommément l'encaissement par chèques vacances.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de compléter la délibération en y intégrant l'encaissement des produits par des chèques vacances.

7- ENVIRONNEMENT-HYDROLIQUE

- **Contrat pour l'action et la performance, barème E avec ADELPHÉ : prolongation de l'agrément jusqu'au 31 décembre 2017**

Le Président indique que les ex communauté de communes avaient chacune signé un contrat de soutien à la collecte sélective, à la performance de recyclage, à la valorisation et à la communication et qu'une prolongation de cette action est à signer. A partir de 2018, cette action sera reprise par le SMET.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer ce contrat.

- **Nouvelle convention avec ECOFOLIO (recyclage du papier),**

Le Président indique que nous sommes dans le même cadre, ECOFOLIO demande la signature d'un contrat de fusion sauf que cette action n'est pas transférée au SMET à partir de 2018.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer ce contrat de fusion.



- **SM3A : désignation de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants**

M. Christian MAURER rappelle que suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte, la Communauté de communes doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Actuellement les membres sont les suivants :

- Christian MAURER, délégué titulaire,
- Hervé CORVISIER, délégué titulaire,
- Philippe LEBRUN, délégué suppléant,
- David RONDEAU, délégué suppléant.

M. MAURER demande que cette décision soit différer à un prochain Conseil Communautaire car il souhaite faire un point sur ce dossier en commission au préalable.

8- DIVERS

Office du tourisme :

M. le Président indique qu'une délibération est à prendre pour le nom de l'office du tourisme.

Suite à la proposition du Comité de l'office du Tourisme, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le nom de : Office du Tourisme Val de Meuse – Voie Sacrée.

Convention avec la CA du Grand Verdun :

M. le Président indique que la commune de BELLERAY fait partie du Syndicat Mixte des 2 rives qui gère le RPI de BELLERAY et de DUGNY et qu'en conséquence, les enfants de BELLERAY sont susceptibles de fréquenter les activités de la Maison de l'enfance (multi accueil ; périscolaire ; NAP ; centres de loisirs).



Une convention de participation aux frais de fonctionnement des structures de l'enfance pour la commune de BELLERAY, dont les enfants fréquentent les services est à mettre en place.

~~Le Conseil Communautaire, par un vote à l'unanimité, autorise son Président à signer la convention actant les modalités de participation de la CA CV aux frais de fonctionnement liés à l'accueil des enfants de BELLERAY.~~

Admission en non valeur :

M. le Président indique qu'une rencontre a eu lieu avec les services de la trésorerie le 19 mai dernier. Suite à celle-ci, il est demandé de donner suite aux demandes d'admission en non valeur des « créances éteintes »

Le principe retenu étant que la Communauté de Communes communique les demandes d'admission en non valeur demandées par la trésorerie aux communes afin que ces derniers puissent nous communiquer des éléments.

~~Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter les admissions en non valeur pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes pour des créances notamment éteintes par décision de Justice, soit pour le budget principal 940,68 €, pour le budget déchets ménagers 1.188,13 € et pour le budget déchetterie 89,70 €~~

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 23 h

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire de séance
B. GILSON

